

L'an deux mil neuf, le vingt six juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 16 juin 2009

Présents : MM. et Mmes Pascal THEVENOUX, Jean PERISSE Philippe SABOT, Didier CHARPIN, Didier MAURICE, Simone GIRANTON, Denis MASSON, Vincent AUBRET, Pierre VIKTOROVITCH, Martine LUSTIERE, Xavier ANGLEYS.

Absents excusés : Carole CHARNET et Maurice COLLETTE, Bernadette TAILLON et Françoise PAGE-NOEL

Secrétaire de séance : Jean PERISSE

Le procès-verbal de la réunion du 18 mai est adopté.

ORDRE DU JOUR

Règlement d'utilisation de la sono :

Privés : Une caution de 300 € sera appliquée en plus de celle de la salle chaque fois que la sono sera retenue. Une location de 50,00 € sera demandée.

Pour toutes manifestations dansantes (bal, dîner dansant) la sono ne pourra être utilisée.

Pour les autres manifestations, la sono sera mise à disposition gratuite des associations Pierrefittoises.

Compte-rendu de la commission « développement économique » : Lors d'une réunion le 15 juin, la commission s'est prononcée favorablement sur l'éventualité d'une étude de faisabilité concernant la reprise de l'Hôtel du Port à Pierrefitte.

Lors de la réflexion, les éléments qui ont amenés les membres à cette décision sont les suivants :

Un constat : cet établissement est aujourd'hui fermé depuis mai 2007, alors qu'il avait une fréquentation importante.

- Des initiatives privées de reprise jusqu'alors infructueuses pour diverses raisons.
- Une volonté du propriétaire pour réhabiliter l'établissement et pourquoi pas avec la commune.
- Un immeuble aujourd'hui en vente.

Un contexte : l'immeuble qui abritait cet établissement est situé dans un environnement propice à la réouverture d'un tel commerce : proximité du plan d'eau, du camping municipal, de son parc résidentiel de loisirs, canal et halte nautique sont autant d'atouts favorables au projet. La situation géographique de Pierrefitte et sa desserte routière ne peuvent qu'améliorer l'activité. Les projets liés au tourisme vert, en cours de réalisation (voie verte, gîte d'étape) viendront conforter ce contexte.

Enfin, la concurrence est inexistante sur la commune et peu importante localement.

Un projet : Etudier la possibilité de rachat de l'immeuble par la commune, pour réaliser les travaux de mise aux normes, et confier la gérance par location simple ou crédit bail à un professionnel compétant.

L'étude doit permettre de démontrer la viabilité de l'opération, de chiffrer l'investissement lié à l'acquisition et aux travaux de mise aux normes et enfin de trouver un montage financier adapté aux possibilités de notre collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, estimant que cet établissement apporterait un plus à l'activité économique de Pierrefitte et du territoire environnant, propose et décide de lancer cette étude de faisabilité.

Des contacts seront établis rapidement avec la Chambre de commerce et différents organismes partenaires dans une telle opération.

14 Juillet : Le montage des chapiteaux se fera le 09 juillet. Cette année pour plus de convivialité, les chapiteaux seront disposés différemment de manière à pouvoir mettre un parquet extérieur.

Le Conseil Municipal sera réparti sur l'ensemble des activités pour une bonne organisation de la journée.

Réparations voiries communales 2009 :

	VC 106 Les Odins	VC 8 Les Cornuts	VC 201 Grande Crois	Total
EIFFAGE	4 320 €	6 316 €	2 712 €	13 348 €
EUROVIA	4 335 €	5 819 €	2 425 €	12 579 €
COLAS SUD OUEST	4 007.50 €	5 508 €	2 315 €	1 830.50 €
AXIMA CENTRE	3865 €	5 396 €	3 198 €	12 459 €
PARC DEPT. DDE	3 937.50 €	5 202.40 €	2 104 €	11 243.90 €

Le Conseil Municipal choisit le parc départemental de l'Équipement pour un montant de 11.243,90 € H.T. Il autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation de ces travaux.

Travaux de voirie :

- Suite aux rapports des services de la DDE dans le cadre de la convention ATESAT, le Conseil Municipal décide, après débat, de la réduction de la limitation de tonnage du Pont du Theil en franchissement du canal.

Actuellement à 6 tonnes, et après vote, le Conseil Municipal décide de ramener la limitation à 3 T 5 :

8 pour la limitation à 3 T 5

3 contre.

- Un devis proposé par France CHARPIN a été étudié pour la réparation du chemin (partie communale) du Champ Picotier (montant des travaux 1.807,00 € TTC).

Le Conseil Municipal charge la commission voirie de mieux analyser les travaux nécessaires et de mettre en exécution des réparations.

QUESTIONS DIVERSES :

Courrier Frédéric Bénigaud : demandant l'autorisation de bétonner le trottoir devant l'entrée de sa maison, et l'autorisation de faire un portillon d'accès à l'arrière, vers le terrain du plan d'eau.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces deux demandes, en précisant toutefois que l'accès sur la parcelle du plan d'eau doit être piétonnier et que toute utilisation par véhicule est proscrite sans autorisation préalable.

Don Mickaël DEBORD : le Conseil Municipal est informé d'un don de 70 € de la part de Mickaël DEBORD en contrepartie de la récupération des accessoires de la vieille sono qui n'avait plus de valeur marchande.

Bâtiment des associations : lors de la réunion précédente, il restait à régler le problème de la toiture.

Le choix étant de maintenir la couverture bac acier existante couleur verte ou, pour des raisons esthétiques et d'intégration, un autre type de toiture.

Après vote, le Conseil Municipal décide de maintenir la couverture existante en bac acier vert :

8 pour

2 abstentions

1 contre

Il a été proposé de planter un ou deux saules dans l'alignement existant pour combler le vide entre le bâtiment et le canal.

Demande de Monsieur et Madame Jean-Claude TALON : cette demande déjà étudiée à la réunion précédente n'avait pas permis au conseil de se prononcer immédiatement ; Après entretien avec Monsieur et Madame TALON certains sont aujourd'hui précisés.

Le projet consistait à réaliser à la place du café du Paradis un garage avec accès intérieur à la cour. Cet accès est aujourd'hui impossible sans modification de clôture. Cette modification entraînant un transfert de propriété du domaine public vers la propriété Talon.

Au vue de la situation bloquante pour le projet, le Conseil Municipal donne son accord pour céder une partie de trottoir à titre gratuit pour régler la modification de clôture. Le Conseil Municipal a pris acte de la volonté de Monsieur Talon de prendre à sa charge les frais d'actes nécessaires à ce transfert (géomètre et notaire).

Par ailleurs, Monsieur Talon s'engage, tant que possible techniquement, pour ne pas nuire à la solidité de l'immeuble à supprimer une partie de l'angle qui s'avance sur la route.

Travaux d'aménagement de bourg : Aujourd'hui terminés, des retouches sont à apporter au niveau de la résine.

La réception de travaux sera demandée. Des précisions sont à demander concernant la dimension des panneaux « zone 30 ».

La qualité de la rampe d'accès ne fait pas l'unanimité.